

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MONESTIER MERLINES DU 17 AVRIL 2026**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, Mme Nathalie LE GALL, M. Loïc OLLIER, M. Marcel OLLIER, Mme Julie PARLANGE, Mme Maryvonne PRADEL

Absences excusées : M. Claude FERLANDA donne pouvoir à Mme Elodie COURTET

Absents : Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Nathalie LAVAL.

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des procès-verbaux des 06/03 et 20/03/2026

I – DELIBERATIONS

- Affectation des résultats de l'exercice 2025
- Fixation des taux d'imposition 2026
- Subventions versées aux associations pour l'année 2026
- Vote du Budget Primitif : Commune et Zone d'Habitations
- Désignation du délégué au sein du syndicat mixte A.G.E.D.I.
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

II – AFFAIRES COURANTES

- Commission de contrôle des listes électorales

III – QUESTIONS DIVERSES



*** APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 06/03 ET 20/03/2026**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, approuve les procès-verbaux des 06/03 et 20/03/2026.

Votants : 09	Dont Pouvoirs : 01	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------------	-----------	------------	----------------

*** AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025**

Madame le Maire indique que le résultat de la section de fonctionnement se décompose comme suit :

Résultat antérieur reporté : 223 361.24 €
Résultat de l'exercice : + 66 705.30 €

290 066.54 €

Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit ainsi :

Résultat antérieur reporté : 50 260.57 €

Résultat de l'exercice : - 23 270.49 €

+ 26 990.08 € **IR 001**

Restes à réaliser dépenses : 0.00 €

Restes à réaliser recettes : 0.00 €

Excédent de financement : + 26 990.08 €

Elle propose en conséquence d'affecter le résultat dans les conditions suivantes :

Financement de la section d'investissement

C/1068 :

Le solde au C/002 Report à nouveau : 290 066.54 € **FR 002**

Total de l'affectation : 290 066.54 €

Les membres du conseil municipal renoncent au droit de vote à bulletin secret et après en avoir délibéré décident :

- D'approuver l'affectation des résultats.

Votants : 09	Dont Pouvoirs : 01	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------------	-----------	------------	----------------

*** FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2026**

Madame le Maire rappelle que cette année le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être modifié sans toucher aux autres taux.

L'Etat augmente les bases de 0.80 % pour l'année 2026.

	2025	2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,09 %	25,09 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,64 %	30,64 %
Taxe d'habitation sur les résid. secondaires	2.06 %	2.06 %

- De ne pas augmenter ces taux qui seront les suivants :

• Taxe foncier bâti : **25.09%**

• Taxe foncier non bâti : **30.64%**

• Taxe d'habitations sur les résidences secondaires : **2.06 %**

Votants : 09	Dont Pouvoirs : 01	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------------	-----------	------------	----------------

*** SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire présente les associations habituelles :

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	305.00 €
SAPEURS-POMPIERS D'EYGURANDE	180.00 €
CHASSEURS DE MONESTIER-MERLINES	300.00 €
APAJH DE LA CORREZE	60.00 €
Club Athlétique Eygurande Merlines (CAEM)	50.00 €
DONNEURS DE SANG	100.00 €
AUTO MOTO CLUB EYGURANDE	50.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	50.00 €
COMITE DES FETES DE MONESTIER-MERLINES	150.00 €
LE ROND POINT	50.00 €
COLLEGE RENE PERROT	50.00 €
PREVENTION ROUTIERE	50.00 €
FAMILLES RURALES CANTON D'EYGURANDE	50.00 €
VISITE DES MALADES ETS HOSPITALIERS	60.00 €
FOYER RURAL DU CANTON	50.00 €
ASSOCIATION APE LA RONDE DU CANTON	140.00 €
ASS ANIMATION JEUNESSE	50.00 €
ASSOC SFPE	50.00 €
ICORANDA	50.00 €
LA BOURRÉE DES AGRIERS	50.00 €
SOUVENIRS D'ANTAN	50.00 €
COMICE AGRICOLE	50.00 €

Madame le Maire informe au Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été reçu de la MAM d'Eygurande.

Le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

*** VOTE DU BUDGET PRIMITIF : COMMUNE ET ZONE D'HABITATIONS**

Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Prévu
011	Charges à caractère général	287 358,54
60	Eau, Electricité, Fournitures d'entretien, petit équipement, de voirie, administratives etc..	85 550,00
61	Location Photocopieur, ESAT, Climatys, Débroussillage, Assurances etc ...	187 088,54
62	Inauguration, Repas et colis des aînés, Fêtes des voisins, Frais postaux, Urbanisme, Elabor etc ...	12 220,00
63	Taxe foncière	2 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	32 400,00
62	Autres services extérieurs (Syndicat de la diège)	14 000,00
63	Centre de Gestion	200,00
64	Charges de personnel (Salaires + charges)	18 200,00

014	Atténuations de produits	28 557,00
73	Impôts et taxes (FNGIR et Fds de péréquation des ressources com et intercom)	28 557,00
65	Autres charges de gestion courante	85 100,00
65	Indemnités, Charges, SDIS, RPI, Subv associations ...	85 100,00
67	Charges spécifiques	1 000,00
67	Titres annulés	999,00
042		45 001,00
023	Virement à la section d'investissement	38 494,71
68	Dot. aux amortissements et provisions	6 507,29
	TOTAL GENERAL	479 416,54

Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Prévu
70	Concession cimetière, redevances occupation du domaine public par Orange et Enedis	650,00
73	HCC, Fonds de péréquation, Fiscalité	75 500,00
74	DGF, Dotation de solidarité rurale, Dotation des élus locaux, Biodiversité	97 000,00
75	Loyers lgts communaux et Salle des fêtes, Reversements Eau et Taxe Ordures Ménagères	16 200,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	290 066,54
	TOTAL GENERAL	479 416,54

Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Prévu
21	Travaux Toiture Logement La Vervialle : 43 109,74 € - Voirie 2026 : 26 000 € - Eglise	91 118,12
16	Cautions	572,96
	TOTAL GENERAL	91 691,08

Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Prévu
001	Solde d'exécution section investissement	26 990,08
021	Virement de la section de fonctionnement	38 494,71
13	Subv. Départ. (Voirie + Toiture La Vervialle)	19 699,00
28	Amortissements	6 507,29
	TOTAL GENERAL	91 691,08

Les membres du conseil municipal renoncent au droit de vote à bulletin secret et après en avoir délibéré décident :

- D'adopter le budget primitif 2026 de la commune

Votants :09	Dont Pouvoirs : 01	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	--------------------	-----------	------------	----------------

ZONE D'HABITATIONS

Présentation du budget de la Zone d'habitation.

1 - FONCTIONNEMENT

a) Dépenses budgétisées

Compte résumé

Chap 042 : Opération d'ordre entre sections	81 027.77 €
---	-------------

b) Recettes budgétisées

Compte résumé

Chap 042 : Opération d'ordre entre sections	81 027.77 €
---	-------------

2 - INVESTISSEMENT

a) Dépenses budgétisées

Compte résumé

Chap 040 : Opération d'ordre entre sections	81 027.77 €
---	-------------

b) Recettes budgétisées

Compte résumé

Chap 040 : Opération d'ordre entre sections	81 027.77 €
---	-------------

Les membres du conseil municipal renoncent au droit de vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

- D'adopter le budget primitif 2026 de la Zone d'Habitations

Votants : 09	Dont Pouvoirs : 01	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------------	-----------	------------	----------------

***DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT AGEDI**

Madame le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : M. COUDERT Sylvain
- **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : Mme LE GALL Nathalie

*** DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 suppléants pour une population inférieure à 2 000 habitants

Cette commission a pour rôle majeur de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit se faire dans un délai de 2 mois à partir de la mise en place du conseil municipal

Il convient d'établir une liste en nombre double soit 24 personnes

En cas de liste incomplète, l'Administrateur général des finances publiques procédera lui-même à une désignation des commissaires amenés à siéger en CCID

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

*** AFFAIRES COURANTES :**

➤ Commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire informe que la commission de contrôle est constituée comme suit :

- un conseiller municipal prêt à participer aux travaux de la commission pris dans l'ordre du tableau
 - un délégué de l'administration désigné par le Préfet
 - un délégué du Tribunal désigné par le tribunal judiciaire
- Chaque titulaire aura un suppléant désigné dans les mêmes conditions.

1 – désignation d'un conseiller municipal et de son suppléant :

Nom	Prénom	qualité
COUDERT	Sylvain	titulaire
PRADEL HÉLAN	Maryvonne	suppléant

2 - trois propositions par ordre de priorité pour la désignation du délégué de l'administration si possible fonctionnaire de l'administration, retraité ou en activité, dans votre ordre de préférence, une en qualité de titulaire, l'autre en qualité de suppléant (la troisième personne étant en suppléant en cas d'une éventuelle défection) et dans le respect des dispositions figurant ci-dessus :

Si le délégué actuel est volontaire pour siéger au sein de la nouvelle commission, reporter son

nom sur la première ligne

Nom	Prénom	délégué actuel ou nouveau délégué (à préciser)
DEVEDEUX	Brigitte	Actuel
PAQUET	Annette	Actuel

3 - trois propositions par ordre de priorité pour la désignation du délégué du tribunal :

Si le délégué actuel est volontaire pour siéger au sein de la nouvelle commission, reporter son nom sur la première ligne. *Joindre la copie de la CNI pour les personnes désignées ci-dessous.*

Nom de naissance + nom d'épouse	Prénom	délégué actuel ou nouveau délégué (à préciser)
GAUTHIER ép. SOVRAN	Claude	Actuel
BRECHARD ép. DA COSTA	Bernadette	Actuel

*** QUESTIONS DIVERSES :**

➤ Demande de mise à disposition du local du fournil à La Vervialle

Aller voir dans quel état est le four.

- Communication logements La Vervialle + Veyrières
- Refaire une communication sur les terrains de la Zone d'Habitations n°6,8 et
2

L'ordre du jour étant levé, Madame le Maire lève la séance à 21h20.

Le secrétaire de séance Elodie COURTET	Le Maire, Nathalie LE GALL
	

